

Accord cadre régional

entre

Prism'emploi Normandie

Siège : 7 rue Mariotte - 75017 PARIS

Représenté par sa Présidente régionale,
Sabrina COTE

Sa Vice-Présidente régionale
Aline WINTENBERGER

&

Pôle emploi Normandie

Siège : 90 avenue de Caen, 76040 Rouen cedex1

Représenté par sa Directrice régionale,
Karine MEININGER

I. PREAMBULE

Au cours de l'année 2020, l'économie a été frappée par la crise sanitaire et les confinements successifs. En 2022 et 2021, l'économie française a retrouvé une croissance de respectivement +2,6% et +6,8% après -7,8% en 2020.

Des tensions de recrutement qui existaient avant crise dans certains métiers subsistent car les facteurs qui en sont à l'origine persistent (attractivité des métiers, compétences à transférer,...).

C'est pourquoi, Pôle emploi Normandie et Prism'emploi Normandie ont souhaité renforcer les relations existantes au niveau régional et dans les territoires en signant un accord qui permettra d'œuvrer en faveur du retour à l'emploi.

Le présent accord s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de l'accord national signé entre Pôle emploi et Prism'emploi le 12 mai 2021.

II. LES PARTENAIRES

Prism'emploi Normandie

Prism'emploi est l'organisation professionnelle, qui regroupe les Professionnels du recrutement et de l'intérim normands. 575 agences d'emploi et 1500 salariés permanents sont présents en Normandie.

Quatre principales missions :

- **Promouvoir le rôle et les activités des agences d'emploi**

Prism'emploi contribue à promouvoir le rôle social et économique des agences d'emploi, les intérêts de la profession auprès de l'ensemble de ses partenaires (pouvoirs publics, parlement, administrations et collectivités territoriales...).

- **Représenter la profession**

Prism'emploi s'engage dans le débat national et européen et représente la profession au sein du Medef (Mouvement des entreprises de France).

- **Informier les entreprises adhérentes**

Grâce à son expertise, Prism'emploi apporte à ses entreprises adhérentes une information et une analyse d'ordre juridique, sociale et économique en parfaite adéquation avec leurs besoins.

- **Négocier les accords de la branche du travail temporaire**

Prism'emploi négocie avec les syndicats de salariés les accords de la branche qui concernent les salariés intérimaires et permanents.

Chiffres clefs 2021- Activité des agences d'emploi en Normandie :

Intérim

38 430 salariés intérimaires en équivalent temps plein (ETP).

Evolution de l'emploi intérimaire par grand secteur d'activité

Grands secteurs	Equivalents temps plein	Evolution entre 2021 et 2020	Part
Industrie	20 590	27,9%	46,0%
BTP	6 245	3,2%	15,0%
Commerce	2 270	13,5%	6,0%
Transports	3 315	4,8%	11,3%
Services	6 010	-13,1%	21,6%
Total	38 430	9,3%	100,0%

155 631 CDI intérimaires ont été conclus entre mars 2014 et août 2022 en France, dont 7,1% en Normandie.

Recrutement

4 047 recrutements en CDD-CDI ont été réalisés par les agences d'emploi normandes pour le compte d'entreprises clientes en 2021, soit 4,1 % de l'ensemble des recrutements au niveau national.

Les opérateurs de la branche du travail temporaire

AKTO : contribution de 1,9% de la masse salariale des entreprises de travail temporaire (ETT).

Fonds professionnel pour l'emploi dans le Travail temporaire (FPETT) : contribution de 0,77% de la masse salariale des salariés intérimaires.

Fonds d'action sociale du Travail temporaire (FASTT) : contribution de 0,15% de la masse salariale des entreprises de travail temporaire (ETT).

Pôle emploi Normandie

La mission de Pôle emploi s'exerce dans le cadre de la loi du 13 février 2008 et de la nouvelle convention 2019-2022 entre l'Etat, l'Unedic et Pôle emploi, qui fixe les grandes orientations stratégiques de l'établissement public pour 4 ans.

Dans le cadre de sa mission de service public, Pôle emploi s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pour répondre à cet objectif, Pôle emploi est chargé de :

- Prospecter le marché du travail, développer une expertise sur l'évolution des emplois et des qualifications, procéder à la collecte des offres d'emploi, aider et conseiller les entreprises dans leur recrutement, assurer la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi, et participer activement à la lutte contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité professionnelle.
- Accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes, qu'elles disposent ou non d'un emploi, à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, faciliter leur mobilité géographique et professionnelle et participer aux parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- Procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, tenir celle-ci à jour, assurer le contrôle de la recherche d'emploi.
- Indemniser pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'État.
- Recueillir, traiter, diffuser et mettre à disposition les données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.
- Mettre en œuvre toutes les autres actions confiées par l'État, les collectivités territoriales et l'Unedic en relation avec sa mission.

Dans son projet stratégique 2019 -2022, Pôle emploi s'engage notamment à :

- Accélérer et sécuriser les recrutements des entreprises au bénéfice des demandeurs d'emploi et pour ce faire, entre autres solutions, proposer à chaque entreprise le bon candidat, en valorisant les compétences des demandeurs d'emploi.
- Sécuriser les demandeurs d'emploi sur leurs droits pour leur permettre de préparer sereinement leur retour à l'emploi. ·
- Donner aux demandeurs d'emploi les clefs de la réussite de leur parcours vers l'emploi durable notamment en intensifiant le démarrage de l'accompagnement grâce, à un diagnostic plus approfondi et des services plus accessibles et en renforçant le potentiel professionnel des demandeurs d'emploi, notamment les moins qualifiés.
- Agir au plus près des territoires et accompagner, en complémentarité avec ses partenaires, les mutations économiques en favorisant l'insertion des demandeurs d'emploi et le développement économique local.

Pôle emploi Normandie en quelques chiffres

Pôle emploi Normandie, ce sont :

- 2 450 professionnels,
- 51 points d'implantation, agences de proximité et relais, y compris à Saint-Pierre-et-Miquelon,
- 1 Direction Régionale,
- 3 Directions Territoriales : DT Seine-Maritime basée à Rouen, DT Eure-Orne basée à Evreux, DT Calvados-Manche basée à Caen,
- 1 Plateforme d'appui à la production.

Au 1^{er} semestre 2022 Pôle emploi Normandie a diffusé près de 128.000 offres dont 27% étaient liés à des contrats en intérim.

En proportion (ainsi qu'en volume), elles sont particulièrement nombreuses dans la construction (7.612 offres en intérim, 54% des offres du domaine), l'industrie (7.736 offres en intérim, 46% des offres du domaine) et le transport / logistique (5.966 offres en intérim, 47% des offres du domaine).

III. LES ENJEUX

Pôle emploi Normandie et Prism'emploi Normandie souhaitent, avec la présente convention :

- Œuvrer pour réduire la pénurie de compétences en mettant en place des actions en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et sécuriser leur parcours professionnel,
- Développer des synergies territoriales entre leur réseau respectif et établir des relations pérennes sur les zones d'emploi normandes.

IV. LES AXES DE PARTENARIAT

Prism'emploi Normandie et Pôle emploi Normandie s'associent pour consolider et renforcer le partenariat existant. Il s'agit de développer les relations entre les agences Pôle emploi et les agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi, et d'œuvrer en complémentarité en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

Quatre principaux axes de partenariat sont identifiés :

1. Développer les relations entre les réseaux des agences d'emploi et des agences Pôle emploi
2. Agir ensemble pour faciliter le sourcing de candidats
3. Agir sur les offres difficiles à pourvoir
4. Favoriser les reconversions des demandeurs d'emploi

1. Développer les relations entre les réseaux de Pôle emploi Normandie et des agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi Normandie

1.1 Améliorer la connaissance territoriale des deux réseaux visant à renforcer et/ou à mettre en place un maillage territorial pérenne.

Pour y répondre, Pôle emploi Normandie et Prism'emploi Normandie communiqueront une fois par an :

- Les coordonnées des correspondants régionaux et territoriaux Pôle emploi ;
- Les correspondants de l'offre de services aux entreprises des agences d'emploi ou les responsables d'équipe dédiée aux entreprises.
- Les coordonnées des représentants de Prism'emploi.

qu'ils diffuseront dans leur réseau respectif.

1.2 Favoriser la connaissance réciproque de l'offre de services de Pôle emploi Normandie et des agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi Normandie

- Réaliser un point d'actualité régulier sur les actualités et projets respectifs, partager les données statistiques du marché du travail et, à terme, les trajectoires des salariés intérimaires (étude BMO, mise à disposition du baromètre Prism'emploi Normandie et des études de l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement).
- Organiser des réunions d'information avec les adhérents de Prism'emploi Normandie pour présenter les outils et services Pôle emploi (Je recrute, modalités d'accès à la banque de profils, offre de services en ligne, data emploi, immersion facilitée ...) ou sur des thématiques spécifiques (formation, ...).
- Organiser des webinaires à destination des conseillers de Pôle emploi Normandie pour présenter les activités des agences d'emploi (missions d'intérim, CDI intérimaire, recrutement en CDI-CDD), le statut du salarié intérimaire, les dispositifs formation spécifiques au Travail temporaire, les actions d'AKTO, du Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) ainsi que les services proposés par le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT).
- Relayer auprès du représentant de Prism'emploi Normandie le calendrier des différents événements mis en place par Pôle emploi Normandie.

2. Agir ensemble pour faciliter le sourcing de candidats

- Porter une attention particulière aux demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le cadre de la déclinaison de l'accord du 24 septembre 2019 pour le recrutement et l'insertion des personnes en situation de handicap, dans le secteur du travail temporaire ainsi que l'accord cadre Mission jeunes du 25 novembre 2021 signé par l'Etat, l'UNML, Prism'emploi, AKTO, le FASTT et le FPETT en faveur des jeunes.
- Collaborer pour promouvoir conjointement le contrat de professionnalisation auprès des entreprises et des publics, en associant l'OCPO de la branche, AKTO.
- Mobiliser leurs dispositifs d'insertion et de formation de Pôle emploi Normandie en lien avec AKTO, afin de favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi les plus exposés au risque de chômage de longue durée (POEC, POEI, AFPR, etc.).

3. Agir sur les offres difficiles à pourvoir

- Organiser ensemble des actions sur les métiers pour lesquels des besoins en recrutement sont identifiés (forum intérim, job dating...).
- Elargir le sourcing des candidats sur certains métiers identifiés, en utilisant notamment la Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) et la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS), avec une valorisation de l'action de Pôle emploi auprès de l'entreprise utilisatrice.

4. Favoriser les reconversions de demandeurs d'emploi

Pôle emploi Normandie promeut les POEC organisées par AKTO, entrant dans le périmètre des secteurs en tension ou visés par le plan de relance, lors des événements **#Tous mobilisés** organisés par les agences locales Pôle emploi sur le thème « offre de formation », pour favoriser le développement des compétences des demandeurs d'emploi futurs salariés intérimaires.

Pôle emploi Normandie peut mobiliser la POEI pour des candidats sans expérience, sans diplôme ou lorsque l'écart de compétences du candidat par rapport aux missions visées est avéré et ce, pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer le métier et évoluer durablement dans l'entreprise

V. PILOTAGE, SUIVI ET DUREE DE L'ACCORD

Pôle emploi Normandie et Prism'emploi Normandie communiqueront à leur réseau respectif sur le présent accord.

Un Comité de pilotage et de suivi régional réunissant des représentants de Prism'emploi Normandie et de Pôle emploi Normandie, établira un bilan annuel en s'appuyant sur les actions mises en œuvre au regard des axes de partenariat identifiés. Il déterminera les axes de progrès, recensera le nombre d'actions significatives et établira une compilation des informations et données opérationnelles remontées par les correspondants territoriaux de chacun des réseaux.

Indicateurs de suivi :

- Recueil d'initiatives locales marquantes ou actions de communication communes illustrant la qualité et l'efficacité du partenariat,
- Nombre de réunions de diffusion d'information croisée entre les deux réseaux,
- Nombre d'événements #Tous mobilisés ou salons (présentiel ou en ligne) réalisés avec les agences d'emploi et volumétrie de demandeurs d'emploi invités/présents,
- Nombre d'actions de POE Collectives initiées par AKTO relatives au secteur du travail temporaire,
- Nombre d'actions d'AFPR et POE Individuelles engagées par des agences d'emploi (*sous réserve de disponibilité des données*),
- Volumétrie des offres d'emploi déposées par les agences d'emploi dont offres sur métiers identifiés en tension (23 métiers à date) et par nature de contrat (CDI, alternance, ...).

En complément des indicateurs ci-dessus, une publication du service Etudes & Statistiques de Pôle emploi Normandie sur les données de l'intérim sera partagée (Diffusion envisagée : 1^{er} semestre 2023).

Interlocuteurs référents :

Les interlocuteurs référents au niveau national sont nommément identifiés :

Pour Prism'emploi Normandie
Arjona MEDDOUR,
Chargée de mission action territoriale
06 45 92 04 10
ameddour@prismemploi.eu

Pour Pôle emploi Normandie
Eudes de MOREL
Directeur de la Stratégie et des
Relations Extérieures
06 03 72 32 67
eudes.de-morel@pole-emploi.fr

Jean-Philippe DAMIANI
Directeur de l'Offre de Service
06 26 21 26 66
jphilippe.damiani@pole-emploi.fr

Toute communication externe sur cet accord devra préalablement être acceptée par les deux parties.

Le présent accord est **conclu pour une durée de trois ans**, à compter de la date de signature.

Il peut être résilié sur l'initiative de l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.

VI. CONFIDENTIALITE

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées en exécution du présent accord, les parties signataires s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de l'accord qu'après la fin de celui-ci, les informations relatives à la loi en vigueur sur la protection des données personnelles auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution de cet accord et ses déclinaisons, sous quelques formes et supports que ce soit.

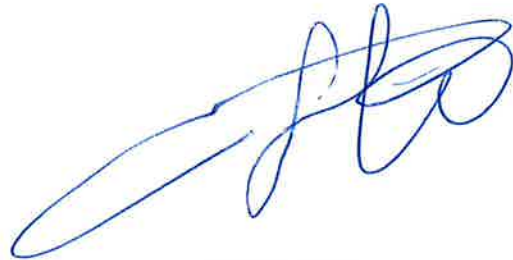
Fait en deux exemplaires originaux, remis à chacune des parties
A Rouen , le 23.07.2023

Pour Pôle emploi Normandie
La Directrice régionale



Karine MEININGER

Pour Prism'emploi Normandie
La Présidente régionale



Sabrina COTE

La vice-présidente régionale



Aline WINTENBERGER

Annexes relatives à la mise en œuvre de l'Accord Régional Prism'emploi Normandie et Pôle emploi Normandie

Annexes n°1 : Liste des Directeurs territoriaux et interlocuteurs Pôle emploi Normandie

Annexes n°2 : Liste des Correspondants Prism'emploi Normandie

Annexe 1 : Liste des interlocuteurs Pôle emploi

Direction Territoriale Calvados (14) - Manche (50)

- Murielle SAVARY – Directrice Territoriale 14/50
- Laurence VALLIOT-DANCEL – Directrice Territoriale Déléguée 14
- Samir GHALEM – Directeur Territorial Délégué 50

Direction Territoriale Eure (27) - Orne (61)

- Christophe BIRETTE – Directeur Territorial 27/61
- Nathalie ROTT - Directrice Territoriale Déléguée 27
- Patricia POMAREDE – Directrice Territoriale Déléguée 61

Direction Territoriale Seine-Maritime (76)

- Philippe BARNABE – Directeur Territorial 76
- Valérie GROULT - Directrice Territoriale Déléguée Le Havre
- Frédéric MONTANDREAU – Directeur Territorial Délégué Rouen

Direction Régionale Pôle emploi Normandie

- Camille COUSIN - Responsable d'équipe - Direction de l'Offre de Service
- Hervé BARON - Responsable Partenariats Stratégiques - Direction Stratégie et relations extérieures

Annexe 2 : Liste des interlocuteurs Prism'emploi Normandie

Sabrina COTE

Présidente Prism'emploi Normandie

sabrina.cote@randstad.fr

Aline WINTENBERGER

Vice-Présidente Prism'emploi Normandie

aline.wintenberger@manpower.fr

Arjona MEDDOUR

Chargée de mission action territoriale Normandie

ameddour@prismemploi.eu

06 45 92 04 10

